

# La Tribune

Vendredi

SHERBROOKE

4 janvier 1991

81e ANNÉE — No 267

(WEEKEND: 1,25\$) 0,50¢

Le Permanent



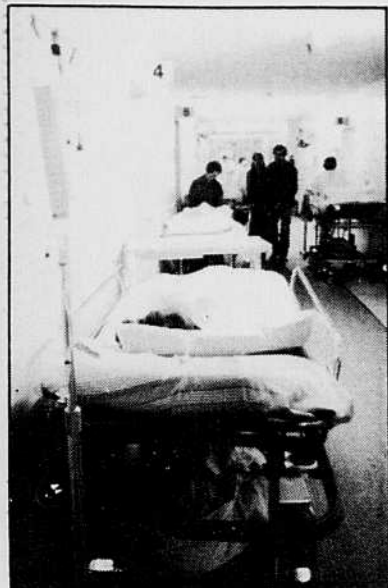
Lise Héroux  
Agent immobilier

Vendre  
votre maison?  
Rien de plus facile!  
Je m'en occupe!

563-3000  
823-9848  
23676

URGENCES A3

Pas d'engorgement, sauf à l'hôpital St-Vincent-de-Paul



Les dirigeants des centres hospitaliers de Sherbrooke ont passé de belles fêtes. L'affluence aux salles d'urgence a été modérée, ce qui a permis d'éviter les problèmes d'engorgement. Le centre Saint-Vincent-de-Paul a toutefois été l'exception.

EMBÂCLE A5

Les dynamiteurs adoptent une nouvelle stratégie

QUÉBEC A6

La hausse des naissances se poursuit: 6 % en 90

CONSTITUTION B1

Lorraine Pagé sert une mise en garde à Robert Bourassa

SPORTS

Nordiques perdants 8-7 dans un match de 93 tirs au but

BRACONNAGE A2

Cinq chevreuils saisis et un individu de Magog accusé



Un appel à S.O.S. Braconnage a permis aux agents de conservation de la faune de saisir cinq cerfs de Virginie qui auraient été tués illégalement dans la région d'Austin.

MÉTÉO A2

(4e jour de l'année)

ensoleillé: - 11 à - 20 C  
Lever du soleil: 7h27  
Coucher du soleil: 16h17  
Demain: ensoleillé

## Bush fait une dernière proposition à l'Irak

Paris (AP-Reuter)

Le président américain George Bush, reprenant l'initiative diplomatique et décidant de «faire un pas de plus», a proposé hier que le secrétaire d'Etat James Baker rencontre son homologue irakien, Tarek Aziz, à Lausanne entre le 7 et le 9 janvier. Bagdad a fait savoir qu'il étudiait cette proposition.

Cette initiative américaine intervient au moment où l'activité diplomatique internationale redouble d'intensité à l'approche du 15 janvier, date de l'expiration de l'ultimatum fixé par l'ONU pour que l'Irak évacue le Koweït: rencontre entre Tarek Aziz et Michel Vauzelle à Bagdad, réunion du mini-sommet arabe de Misourata (Libye) réunissant les chefs d'Etat syrien, libyen, égyptien et des Affaires étrangères de la CEE.

George Bush a donc proposé une rencontre entre MM. Baker et Aziz à Lausanne entre le 7 et le 9 janvier, en donnant jusqu'à demain à l'Irak pour répondre. Devant le Congrès, le chef de l'exécutif américain a notamment déclaré: «Je suis prêt à faire une dernière tentative pour faire les derniers pas vers la paix».

Le 30 novembre dernier, le président avait déjà proposé que le ministre des Affaires étrangères irakien vienne le rencontrer à Washington, après quoi le secrétaire d'Etat américain se rendrait à Bagdad. «Alors, a

rappelé M. Bush, hier, j'ai proposé 15 dates auxquelles le secrétaire Baker était disposé à se rendre à Bagdad, y compris le jour de Noël. Saddam Hussein s'est montré plus intéressé à manipuler mon offre à son profit qu'à y répondre sérieusement.»

Le Congrès, qui a accueilli la proposition de M. Bush par une salve d'applaudissements, a par ailleurs décidé de renoncer à sa traditionnelle pause du mois de janvier, et les parlementaires ont été priés de «rester disponibles» pour d'éventuelles consultations, a annoncé le chef de la majorité démocrate du Sénat, George Mitchell.

À Bagdad

Par la voix d'un responsable du ministère irakien des Affaires étrangères, Bagdad a répondu: «Nous avons une nouvelle proposition américaine, mais il est trop tôt pour la commenter. Nous l'étudions».

À Bagdad, le ballet diplomatique se poursuivait. Michel Vauzelle, le président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, a rencontré dans la journée Tarek Aziz, tandis qu'une délégation soviétique s'entretenait avec le vice-premier ministre irakien Taha Yassin Ramadan. Enfin, le chargé d'affaires américain à Bagdad, Joseph Wilson, a rencontré hier un «responsable du ministère irakien des Affaires étrangères», qualifiant de «très bonne

l'atmosphère de ses entretiens, sans autre précision.

Les réactions aux propositions de George Bush ont été favorablement accueillies par le premier ministre britannique John Major et son hôte, le roi Hussein de Jordanie. M. Major, qui doit se rendre dans le Golfe dès dimanche, a salué «chaleureusement l'initiative du président Bush», et le souverain hachémite, en visite pour deux jours à Londres, s'est félicité de ce qu'il a qualifié de «bonne et très importante décision».

À Bonn, le ministre allemand des Affaires étrangères, M. Hans-Dietrich, a déclaré que «cela montre que, à l'instar des Européens, les États-Unis sont en train de tout tenter pour parvenir à une solution pacifique» de la crise du Golfe.



Un soldat irakien fait le signe de la victoire, alors qu'il défile en compagnie d'autres militaires devant des journalistes étrangers.

## Le taux d'escompte baisse pour une cinquième semaine d'affilée

Ottawa (PC)

Le taux d'escompte de la Banque du Canada a régressé hier pour la cinquième semaine d'affilée, passant de 11,72 pour cent à 11,50 pour cent, ce qui le porte à son plus bas niveau en deux ans.

Prenant de l'avance, la Banque de Montréal avait, le matin même, abaissé son taux préférentiel de 12,75 à 12,5 pour cent, effectif à compter d'aujourd'hui. Ce taux sert de jalon pour déterminer les différents taux d'intérêt appliqués aux emprunts et aux dépôts.

Certains économistes craignaient que la hausse des prix du pétrole et un sursaut inflationniste dû à l'entrée en vigueur de la taxe sur les produits et services ne ralentissent ou même suspendent la tendance à la baisse des taux d'intérêt. Mais la récession est pire qu'on ne l'escomptait, ce qui oblige la Banque du Canada à continuer de laisser diminuer les taux, estime M. Lloyd Atkinson, économiste en chef à la Banque de Montréal.

«Ce sera l'année de la baisse des taux d'intérêt», prédit-il. Il s'attend à un recul d'un demi à trois quarts de point de pourcentage d'ici la fin de février, mais ajoute que les taux d'intérêt baisseront plus vite, une fois absorbé l'effet inflationniste de la TPS de 7 pour cent. Selon lui, le taux préférentiel des banques canadiennes devrait redescendre sous la barre des 10 pour cent d'ici la fin de l'année.

La dernière réduction du taux préférentiel de la Banque de Montréal remonte à environ deux semaines. Depuis le mois d'août, l'institution a constamment pris les devants et réduit son taux préférentiel avant les autres grandes banques. La baisse d'hier porte le taux préférentiel à son plus bas niveau depuis février 1989, alors qu'il était de 12,75 pour cent.

Maintenir la pression

«Ils essaient simplement de maintenir la pression», estime M. Mike McCracken, président de la firme de recherche économique Informetrica. «Je serais surpris que d'autres banques leur emboîtent le pas très bientôt.»

Le gouvernement fédéral évalue que la TPS aura un impact limité sur l'inflation, qu'elle fera grimper d'en-

viron 1,25 pour cent. Mais c'est en tenant pour acquis que les travailleurs n'obtiendront pas de hausse de salaires pour compenser l'impact de la TPS, et que les compagnies réfléchiront à leurs clients la totalité des économies réalisées grâce au remplacement de la taxe de vente de 13,5 pour cent sur les produits manufacturés par la TPS (7 pour cent).

L'inflation, principale cible des taux d'intérêt élevés de la Banque du Canada, a grimpé en novembre pour atteindre un taux annuel de 5 pour cent, contre 4,8 pour cent en octobre et 4,2 pour cent en septembre.

«J'avais peur que nous écopions d'une augmentation approchant les 2 ou 3 pour cent au début de 1991 et que cela prenne huit, neuf ou dix mois pour l'effacer», de commenter M. McCracken. Mais l'aggravation de la récession devrait limiter les répercussions inflationnistes de la TPS, conclut-il.

## Le nombre de faillites a grimpé de 25 p.c.

Pierre SÉVIGNY Sherbrooke

Le nombre de dossiers en vertu de la loi sur les faillites a grimpé de 25 pour cent en 1990 dans le district judiciaire de Saint-François, soit 781 au cours des douze derniers mois en comparaison de 623 en 1989.

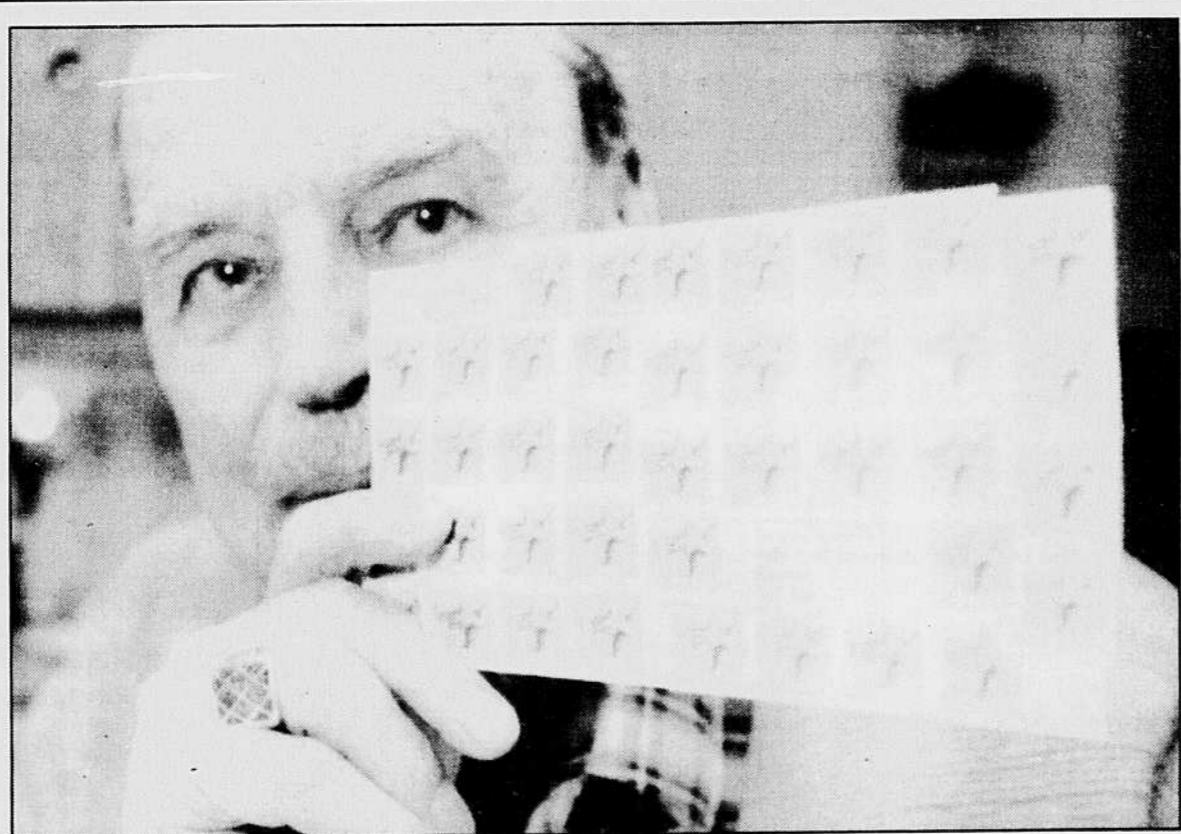
C'est au chapitre des faillites individuelles que la hausse est la plus marquée, le nombre de cas ayant passé de 428 à 539 en 1990. Durant le seul mois de décembre, le bureau régional des faillites et de la propriété intellectuelle de Consommation et corporation Canada a compilé 56 dossiers en Estrie, en regard de 32 en décembre 1989.

Globalement, les nombreuses pertes d'emplois dues à la récession constituent l'une des raisons de l'augmentation de 111 dossiers. En outre, les causes de séparation ou de divorce de nombreux ménages représentent un autre facteur expliquant la hausse importante de dossiers au sujet des faillites individuelles.

Par ailleurs, le nombre de dossiers pour faillite commerciale est passé de 189 en 1989 à 232 en 1990. En décembre dernier, 22 cas ont été enregistrés, soit sensiblement la même situation qu'en décembre 1989 avec 21. La majoration de 42 dossiers en 1990 s'explique, encore une fois, au niveau des problèmes vécus par la récession.

En ce qui concerne l'ouverture de dossiers se soldant par le dépôt d'une proposition, le bureau régional en a enregistré 10 en 1990 dont quatre au cours du dernier mois de décembre.

En somme, les sérieux problèmes économiques vécus au cours des derniers mois au Canada se reflètent au niveau des statistiques de faillites pour l'Estrie, avec une hausse de 158 dossiers en 1990.



## Ne comptez pas, il y en a 40!

Frank Evans, de Kelowna en Colombie-Britannique, est en furie contre la nouvelle hausse du prix des timbres, qui fait passer à 40 cents le coût d'envoi d'une lettre en première classe, sans compter la TPS de 7 pour cent. Coût total: 43 cents. Pour protester, il expédie ses lettres tapissées de 40 timbres à 1 cent.

## «Le problème vient des petits commerces... on s'y est pris à la dernière minute»

Revenu Canada soutient que les renseignements sur la TPS étaient disponibles depuis longtemps

François GOUGEON Sherbrooke

«Le problème avec l'application de la TPS, il vient essentiellement des petits commerçants, comme les dépanneurs et les tabagistes. Chez les gros commerçants, il n'y a pas de confusion: on était prêt depuis longtemps à faire les changements requis.»

S'il reconnaît que cette nouvelle loi demeure «parfois compliquée d'application dans certains cas» et que les demandes d'information ne cesseront pas demain matin, le directeur du bureau de Sherbrooke de Revenu Canada, Michel Rivard, n'accepte pas pour autant que tout soit confusion et que l'ensemble des commerçants ne sachent plus sur quel pied danser.

«C'est vrai que des documents d'information ont pu être livrés sur les derniers milles parce que l'adoption de la loi s'est faite assez tardivement. Mais pour notre part, nous étions prêts depuis longtemps à don-

ner toutes les explications. D'ailleurs, chez les gros commerçants, on se prépare depuis l'été en conséquence. Dès le mois d'août, on nous demandait d'envoyer des préposés pour expliquer les changements avec la nouvelle loi dans différents secteurs commerciaux... Mais dans le cas des petits commerçants, dont le chiffre d'affaires n'est pas très élevé, on s'y est pris à la dernière minute. La nature humaine est ainsi faite», a expliqué M. Rivard, soulignant que sauf sur demande, aucune visite particulière n'est prévue chez les commerçants.

30 000 commerçants

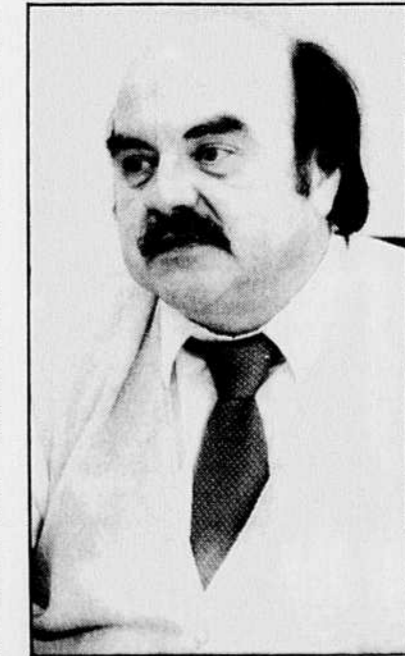
En outre, la loi ne force pas les commerçants à s'inscrire (en vue de la déduction) si leur chiffre d'affaires est inférieur à 30 000 \$ par année. Et soit dit en passant, l'opération d'inscription va bon train, alors qu'environ 22 500 des quelque 30 000 commerçants estimés pour la région de Sherbrooke ont répondu à l'invitation.

Du reste, dans les locaux de Revenu Canada, au septième étage de la

place d'affaires attenante au Centre des congrès de Sherbrooke, jamais un début d'année n'aura été aussi actif. Les lignes téléphoniques ne dérogissent pas (un nouveau numéro, le 564-7253, mettra dorénavant 13 lignes à la disposition du public) et les préposés reçoivent des demandes d'information sur des sujets les plus variés.

Le lendemain du Jour de l'an, alors que seulement deux préposés étaient disponibles, on a enregistré au moins 150 appels. La plupart des questions portent sur les secteurs de l'alimentation et de l'habitation... de même que sur les changements requis pour les caisses enregistrees.

À ce sujet, les commerçants dans le domaine, à défaut d'admettre qu'ils font des affaires d'or, ne cachent pas qu'ils sont très en demande. L'un d'eux, Robert Pouliot, a admis que ce n'est guère avant la mi-janvier que le tour de la clientèle aura été complété par les techniciens de son commerce et ce, à raison de 16 heures par jour, sept jours sur sept.



Michel Rivard

Autres informations — A3

# Saisie de cinq chevreuils tués illégalement

## Un présumé braconnier de Magog sera mis en accusation

Michel MORIN Sherbrooke

Saisie de cinq chevreuils tués illégalement, mise en accusation d'un individu, et confiscation d'une puissante arme de chasse. Tel est le bilan d'une opération menée par les agents de conservation de la faune, poste de Sherbrooke, la veille du Jour de l'an.

L'intervention des agents, faut-il le souligner, est le fruit d'un appel à S.O.S. Braconnage par une personne qui aurait été témoin de ces actes illégaux. L'appel, d'abord reçu à la centrale du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, à Québec, a immédiatement été acheminé à Sherbrooke.

Des détails supplémentaires obtenus par les agents leur ont permis, dès le lendemain, de frapper à la porte d'une résidence, à Magog. Après s'être entretenus avec l'individu soupçonné de braconnage, ils ont découvert deux chevreuils pendus dans le garage. L'enquête a par la suite conduit les agents Pierre Tremblay et Jean-Marc Bélanger à Omerville, où habite un présumé complice.

Dans le bois, trois autres carcasses de chevreuils ont été découvertes par les agents. De toute évidence, l'autre individu impliqué dans l'affaire aurait été alerté.

Secteur d'Austin  
«En tout, nous avons saisi deux

30-06, raconte Jean-Luc Boulanger, agent de conservation. Des accusations seront portées contre un des deux individus. Pour ce qui est de l'autre, l'enquête se poursuit et nous mâles, trois femelles et une carabine

tentons de recueillir suffisamment d'éléments de preuve pour le poursuivre.»

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, les cerfs de Virginie auraient été abattus illégalement dans le sec-

teur d'Austin. D'ailleurs, un des deux présumés braconniers est connu des agents de conservation. Il a déjà été associé à des actes de braconnage.

Les agents ne peuvent dire si les bêtes ont été abattues à la faveur de

la nuit. Ils invitent incidemment toute personne qui aurait été témoin de cette tuerie, ou encore qui possède des informations supplémentaires, à bien vouloir les communiquer à la direction régionale du MLCP, rue Holmes à Sherbrooke. Tout renseignement sera traité de façon confidentielle.

### Un commerce?

Compte tenu du nombre élevé de chevreuils saisis, les agents croient que les braconniers disposaient de toutes les avenues voulues pour écouler facilement la viande de cerf.

«Pour consommation personnelle, ça me semble pour le moins exagéré, commente l'agent Boulanger. Un commerce devait exister et si c'est le cas, c'est qu'il y a d'autres personnes impliquées dans le réseau.»

Trois des cinq chevreuils avaient tout simplement été éviscérés, ce qui laisse croire que leur mort est relativement récente.

Les amateurs de chasse sportive qui ont traqué le chevreuil dans le coin d'Austin et qui auraient aperçu un mâle portant un impressionnant panache seront possiblement peinés d'apprendre qu'il a été abattu par ces braconniers. Le panache de l'animal, selon les agents de conservation, constituait à lui seul un véritable trophée.



L'agent Jean-Luc Boulanger pose près des cinq chevreuils abattus illégalement dans le secteur d'Austin. Un individu sera accusé de chasse en temps prohibé et de possession illégale de viande de chevreuil. D'autres accusations pourraient être portées contre son complice.

# Québec doit 36 684 \$ à 5 citoyens à cause de tuyaux mal entretenus

## Citoyens victimes d'une inondation à St-François-Xavier

Sherbrooke

Le gouvernement du Québec devra payer des compensations totalisant 36 684 \$ à cinq résidents de St-François-Xavier-de-Brompton, qui ont été victimes d'une inondation dans leur sous-sol, au point que les meubles flottant dans l'eau endommagèrent le plafond.

Ainsi en a décidé le juge Thomas Toth de la Cour supérieure, à Sherbrooke.

Cette inondation est survenue sur le chemin longeant la rivière St-François, le 15 mars 89, à la suite de l'obstruction par la glace d'un tuyau d'écoulement des eaux.

M. André Goyette ainsi que Serge, Noëlla et Mario Goyette, qui étaient tous représentés par Me Jean-Claude Boutin, ont obtenu cette indemnité pour les dommages causés à leur propriété, l'ameublement, le nettoyage et les inconforts subis.

Dans cette affaire, la preuve a révélé que les frères André et Serge Goyette sont voisins sur le chemin de La rivière et la partie arrière de leur terrain se trouve en pente montante, ce qui facilite l'écoulement des eaux de pluie et de dégel.

### Tuyau remplacé

Il y a très longtemps, le propriétaire du temps a fait installer un tuyau de 24 pouces de diamètre, passant sous le chemin, pour capter ces eaux et les déverser dans la rivière.

Le gouvernement a remplacé ce tuyau par un autre de cinq pieds de diamètre à la suite d'inondations survenues après la construction de l'autoroute 55 au début des années 70.

En février 89, M. André Goyette a constaté l'obstruction de ce tuyau par la glace et il a averti le maire de la municipalité de cet état.

L'eau a commencé le 15 mars suivant à infiltrer leurs maisons

qui ont été inondées en l'espace de quelques heures.

Les frères Goyette ont obtenu de la municipalité l'autorisation d'engager à ses frais un entrepreneur pour enlever la glace, et l'eau s'est retirée, mais a laissé des dommages considérables.

Le gouvernement a reconnu que ce tuyau lui appartenait mais prétendait que son entretien en hiver incombe à la municipalité, un fait contesté par Me Paul-Marcel Bellavance, l'avocat de cette dernière.

Le juge Toth a décidé dans cette cause que ce n'est pas parce qu'un tuyau de canalisation passe sous un chemin qu'il perd sa nature juridique.

«Ce tuyau dans son entier appartient au gouvernement et en l'absence de dispositions applicables, il lui incombe de l'entretenir», a-t-il mentionné.

Le juge Toth a ajouté que le gouvernement doit en répondre si le défaut d'entretien approprié cause des dommages à autrui.

# Feux bientôt recommandés au coin King—Chemin Lemire

## Responsable de tragédie routière non poursuivi

Sherbrooke (psi)

La tragédie routière du Jour de l'an survenue à Fleurimont n'entraînera aucune poursuite judiciaire contre le conducteur qui a passé outre à l'arrêt obligatoire, mais elle pourrait engendrer une recommandation en vue de l'installation de feux de circulation rue King Est, angle Chemin Lemire.

La Police municipale de Sherbrooke, dans le rapport qu'elle remettra au coroner Gilbert Germain, suggérera cette amélioration qui ne serait pas un luxe étant donné la circulation très dense et relativement rapide, rue King Est.

Présentement, les usagers de la route qui se trouvent sur le chemin Lemire et désirent s'engager sur la rue King Est doivent s'immobiliser à un arrêt obligatoire avant de se risquer sur l'artère principale qu'est la King.

Le détective André Bilodeau, des Enquêtes criminelles, s'est affairé à rédiger son rapport, hier, relative-

ment à la tragédie qui a coûté la vie à une résidente de Pierrefonds et qui a blessé quatre personnes dont trois sérieusement.

### Trois véhicules impliqués

Les seuls témoins de l'accident sont ceux qui y ont été impliqués. Rappelons que trois véhicules ont été impliqués.

Les survivants ont tous été rencontrés. Il est apparu clairement à l'enquêteur, après l'examen des indices et l'enregistrement des témoignages, que c'est un moment d'inattention qui a amené un conducteur, peu familier avec le secteur, à passer outre à l'arrêt obligatoire.

Vitesse, alcool ou tout autre élément pouvant laisser croire à une conduite ou une négligence de nature criminelle ont été définitivement écartés. Le couple de Deauville qui prenait place dans le véhicule circulant rue Champigny venait tout juste d'assister à la messe et retournait tout bonnement au programme établi pour ce premier jour de l'année.

# Diminution du nombre de crimes majeurs à Sherbrooke et Fleurimont

Sherbrooke (psi)

La Police municipale de Sherbrooke a enregistré une diminution sensible des crimes majeurs contre la personne sur son territoire, au cours de l'année 1990.

Dans cette catégorie, on retrouve l'homicide, la tentative de meurtre et le vol qualifié.

En 1990, à Sherbrooke et à Fleu-

rimont, il n'y a pas eu de meurtre comparativement à un en 1989. Il y a eu une tentative de meurtre, le 29 octobre 1990, à propos d'une affaire de balcon, dans l'Est de Sherbrooke comparativement à deux tentatives de meurtre en 1989.

### La peste

Les lecteurs ne seront toutefois pas surpris d'apprendre que le vol qualifié reste la peste des propriétaires de dépanneurs et de postes d'essence avec 72 délits du genre.

Toutefois ce nombre est de quel- que 30 pour cent inférieur à celui de 1989 avec 101 vols qualifiés à Sherbrooke et à Fleurimont, un sommet

jamais égalé dans les annales de la police municipale sherbrookoise.

Dans les vols qualifiés de 1990, 12 de ces vols ont été perpétrés avec des armes à feu, 31 avec des couteaux, bâtons ou tout autre objet du genre, enfin 29, à coups de poing, de menaces ou d'intimidation.

Trois vols qualifiés ont été commis dans des caisses ou banques.

Les gens peuvent se promener en toute quiétude à Sherbrooke et à Fleurimont, sans risquer de se faire assommer à chaque coin de rue, mais ils peuvent quand même se demander si, durant cette promenade, leur maison, leur véhicule ou leur chaise de balcon n'est pas menacé de disparition.

### Contre la propriété

Il faut avouer que si les crimes de violence diminuent, il en est tout autrement des crimes contre la propriété qui pourraient bien atteindre les 5000 en 1990.

Les statistiques ne sont pas encore complètes sur la question mais les observateurs de la scène policière s'accordent à dire qu'il y a eu augmentation.

Or, le rapport des activités policières 1989 a fait état de 4631 crimes contre la propriété dont 1772 introductions avec effraction, 282 vol de véhicule et 2597 vols simples.

### Morts violentes

Au chapitre des tragédies de la route, le bilan demeure inchangé: six tragédies ont fait six victimes en 1990.

Ces chiffres sont identiques à ceux de 1989. Les piétons (trois victimes) ont toutefois écopé davantage en 1990.

Dans les autres morts violentes, on rapporte 22 suicides, c'est-à-dire six de plus que l'an dernier.

# QU'EN PENSEZ-VOUS?

## Le réseau de garderies du Québec est-il satisfaisant?



Alain Lussier Françoise Nicolas Odette Le Sage

Alain Lussier, de Valcourt: «Je ne l'ai jamais utilisé, alors je n'ai pas d'opinion là-dessus. Ma femme et moi, on travaille l'un de jour et l'autre de soir. On peut se partager la garde des enfants.»

Françoise Nicolas, de Montréal: «Dans l'ensemble, je dirais oui. Mais il n'est quand même pas facile de se trouver une gardienne. Et en général, ce n'est pas adéquat au niveau de l'alimentation. Nous sommes obligés de faire les boîtes à lunch des enfants. Je trouve aussi que les prix dans les garderies sont très élevés. C'est trop cher.»

Odette Le Sage, de Sherbrooke: «Ici à Sherbrooke, je pense que oui. Mes enfants y vont, nous n'avons pas eu de difficulté à trouver des places. Mais ailleurs au Québec, je ne sais pas.»

Charles Poudrier, de Sherbrooke: «Il y a des choses à améliorer. Il faudrait que les garderies soient mieux structurées, que les enfants soient regroupés par groupes d'âge. Par exemple, on fait faire la sieste à des enfants qui n'en ont plus besoin parce qu'ils sont avec des plus jeunes.»

Diane Poulin, de Sherbrooke: «Non! J'ai fait la démarche dans une garderie quand j'étais enceinte et on ne pouvait pas m'assurer une place. J'ai fait d'autres démarches six mois avant de retourner au travail et j'ai eu de la difficulté. Finalement, j'emmenais ma fille chez une femme qui garde quelques enfants. Il n'y a pas assez de places dans les garderies. Le gouvernement offre le service à coûts minimes pour les gens qui ne travaillent pas. Donc il y a moins de places disponibles pour ceux qui travaillent.»

Pierre Fréchette, de Sherbrooke: «Quand on a eu nos enfants, ma femme a fait le sacrifice de rester à la maison. Maintenant qu'ils sont un peu plus vieux, elle travaille la nuit pour éviter d'avoir à trouver une gardienne. Nous préférons élever nous-mêmes nos enfants. Mais ça prendrait des garderies en milieu de travail, des garderies qui auraient du personnel stable, pour éviter que les enfants soient obligés de s'acclimater tout le temps.»



Charles Poudrier Diane Poulin Pierre Fréchette

# METEO

Montréal (PC)

Voici les prévisions météorologiques pour la province de Québec émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain samedi.

Situation générale: du beau temps hivernal pour les deux prochains jours. Une crête de haute pression glissera juste au sud du Québec et donnera du beau temps sur la majorité des régions. Cependant, des nuages émanant des Grands Lacs donneront de fréquents passages nuageux sur l'ouest québécois de même que quelques averses de neige. Une perturbation accompagnée de nuages balayera le nord du Québec d'est en ouest demain et y donnera un ciel variable. Les températures seront sous les normales saisonnières aujourd'hui, mais ce sera un peu moins froid demain.

Estrie et Beauce: ensoleillé avec passages nuageux. Max: près de moins 11. Min: près de moins 20. Demain: généralement ensoleillé.

Montréal: ciel variable. Max: près de moins 8. Min: près de moins 15. Probabilités de précipitations: 20 pour cent. Demain: ensoleillé, ennuagement en fin de journée.

Trois-Rivières, Drummondville, Québec, Charlevoix et Rivière-du-Loup: ensoleillé avec passages nuageux, vents modérés par endroit. Max: moins 10 à moins 13. Min: moins 18 à moins 20. Demain: ensoleillé.

La-Saint-Jean, Saguenay, La Tuque et réserve faunique des Laurentides: ciel variable. Max: de moins 14 à moins 16. Min: moins 22 à moins 26. Possibilités de précipitations: 20 pour cent. Demain: ciel variable.

Abitibi-Témiscamingue: ciel variable et averses de neige dispersées. Max: près de moins 15. Min: de moins 20 à moins 24. Probabilités de précipitations: 40 pour cent. Demain: ciel variable.

Laurentides: ciel variable. Max: près de moins 12. Min: près de moins 18. Probabilités de précipitations: 20 pour cent. Demain: ensoleillé, ennuagement en fin de journée.

Ottawa, Hull, Cornwall: ciel variable et possibilités d'averses de neige. Max: près de moins 8. Min: près de moins 15. Probabilités de précipitations: 30 pour cent. Demain: ensoleillé, ennuagement en fin de journée.

Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts, parc de la Gaspésie: ensoleillé avec passages nuageux. Max: près de moins 15. Min: moins 18 à moins 22. Probabilités de précipitations: 30 pour cent. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Gaspé: ensoleillé avec passages nuageux. Max: près de moins 15. Min: près de moins 24. Demain: ensoleillé avec passages nuageux.

Vers le sud			
Acapulco	23 31	Barbade	26 29
Bermudes	21 24	Brownsville	13 16
Daytona Beach	17 24	La Havane	20 28
Honolulu	16 26	Las Vegas	7 11
Los Angeles	13 19	Mexico	7 22
Miami Beach	21 27	Myrtle Beach	9 11
Nassau	22 27	Orlando	18 25
Palm Springs	10 19	San Juan	23 28
Tampa	18 28	Trinidad	23 31
West Palm Beach	23 27		

# INDEX

Arts:	B-4
Bandes dessinées:	C-4
Décès:	C-5
Économie:	C-1
Éditorial:	B-2
Horoscope:	C-4
Petites annonces:	C-3
Secrets mal gardés:	D-5
Sports:	D-1
Vivre:	B-3

# La Tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué., Tél.: 564-5450, 31K 2X8

Téléphones:  
Petites annonces: 564-0999  
Publicité: 564-5450  
Rédaction: 564-5454  
Abonnements: 564-5466

Journal quotidien publié à Sherbrooke par Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc. (division La Tribune)

ADMINISTRATION  
Jean-Guy Dubuc  
Président et éditeur

REDACTION  
Jean Vigneault  
Rédacteur en chef  
Roch Bilodeau  
Chef éditorial-adjoint  
Pierre-Yvan Bégin  
Chef des nouvelles

PUBLICITÉ  
J. Bertin St-Amand  
Directeur marketing

PRODUCTION  
Jean-Pierre Robitaille  
Directeur de la production  
J. Jacques Delorme  
Chef des opérations

COMPTABILITÉ  
André Corriveau  
Comptable

TIRAGE  
Pierre Dubois  
Directeur au tirage

GÉRANTS DE DISTRICT  
Pierre-Alain Dion  
Jacques Faucher  
Michèle Fournier  
Michel Lavioie  
Serge Nadeau

EXPÉDITION  
Michel Dayon  
Gérant

Livraison à domicile:  
— Camélot et camélot motorisés  
Prix de vente suggéré incluant T.P.S. payée par le camélot  
Taux de vente au Québec: \$3.43  
Coût à l'abonné: \$3.71

Livraison par courrier de deuxième classe:  
Enregistrement No 1539  
Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camélot et camélot motorisés: 1 an \$155.00, 6 mois \$81.00, 3 mois \$42.00, 1 mois \$22.00. Hors de notre territoire immédiat: 1 an \$210.00, 6 mois \$130.00, 3 mois \$85.00, 1 mois \$35.00. Aux États-Unis et autres pays: 1 an \$270.00, 6 mois \$210.00, 3 mois \$135.00, 1 mois \$55.00.

Ces prix excluent les taxes.  
«La Tribune» est sociétaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada, affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

# LA QUOTIDIENNE

6 4 9 — 7 9 9 4



# RÉSULTATS

Tirage du 91-01-02



Vous pouvez miser jusqu'à 20 h le mercredi et le samedi

	GAGNANTS	LOTS
6/6	1	1 785 575,00\$
5/6+	7	96 364,30\$
5/6	256	2 014,90\$
4/6	15 068	65,80\$
3/6	267 015	10,00\$

VENTES TOTALES: 14 751 321,00\$

PROCHAIN GROS LOT (APPROXIMATIF): 2 000 000,00\$

PROCHAIN TIRAGE: 91-01-05

Tirage du 91-01-02



Vous pouvez jouer jusqu'à 20 h les soirs de tirage

	NUMÉROS	LOTS
849346	100 000 \$	
49346	1 000 \$	
9346	250 \$	
346	50 \$	
46	10 \$	
6	2 \$	

# TVA, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

# La TPS affecte peu la Ville mais les abonnés d'Hydro subiront une hausse

Denis DUFRESNE Sherbrooke

L'impact de la nouvelle Taxe sur les produits et services, la fameuse TPS, sera somme toute minime sur l'ensemble des activités municipales à la Ville de Sherbrooke, mais les abonnés d'Hydro-Sherbrooke font les frais d'une hausse de tarif de 6,5 pour cent.

Ainsi, les Sherbrookoïses ne seront pas confrontés à des hausses de tarifs pour l'ensemble des services municipaux, mais font face depuis le 1er janvier à une augmentation de 6,5 pour cent des coûts d'électricité, puisque la TPS fédérale de 7 pour cent s'ajoute à la Taxe de vente provinciale, déjà en vigueur, mais qui est réduite de 9 à 8 pour cent.

La facture d'Hydro-Sherbrooke qui comportait jusqu'au 31 décembre

la seule taxe de vente provinciale de 9 pour cent, affichera désormais 15,5 pour cent de taxes, une hausse de 6,5 pour cent.

Ce résultat s'explique par le fait que Québec calcule sa taxe de vente sur le coût du produit ou du service et de la TPS fédérale. Ainsi, sur un compte de 100 \$, il faut ajouter 7 \$ de TPS fédérale et 8,56 \$ de taxe provinciale pour un total de 115,56 \$.

«Règle générale, lorsqu'il s'agit d'une activité commerciale et que nous compétitionnons avec l'entreprise privée, c'est sujet à la TPS. Mais lorsque nous agissons comme un gouvernement municipal qui fournit des services, il n'y a pas de TPS», explique le trésorier de la Ville, Robert Bachand.

**Pas de taxe sur les... taxes**  
Les taxes foncières et de services,

de même que les permis, sont exempts de TPS, tout comme les services de police, de protection contre les incendies et d'eau potable fournis aux villes de banlieue.

En revanche, certains services de la Cour municipale offerts aux villes de banlieue sont sujets à la TPS.

Il en va de même pour les stationnements municipaux et les parcomètres.

Mais dans ces cas précis, indique M. Bachand, la Ville absorbera en bonne partie la hausse attribuable à la nouvelle taxe.

«Pour le stationnement, le montant que l'on perçoit comprend la TPS», dit-il.

«Par exemple, avec les parcomètres on ne modifie pas nos taux, mais ça nous coûtera environ 20 000 \$ sur des revenus de près de 325 000 \$», ajoute M. Bachand.

Les permis pour les stationnements municipaux ont de leur côté été majorés, mais de 2,3 pour cent seulement.

## À la CMTS

La TPS a évidemment un impact sur le transport en commun et devrait coûter 150 000 \$ à la Corporation métropolitaine de transport Sherbrooke (CMTS) pour ses achats et l'entretien de ses véhicules.

Les usagers ont subi une hausse de 12 pour cent par rapport à 1990 (1,40 \$ au lieu de 1,25 \$ le passage depuis le 1er janvier), qui s'explique cependant non seulement par la TPS, mais aussi par l'augmentation des coûts de carburant et de la vie en général.

## Des frais évalués à 100 000 \$

Pour l'ensemble des activités municipales en 1991, le trésorier de la Ville indique que la TPS représentera un déboursé estimé à 100 000 \$.

«Sur un budget de fonctionnement de 170 millions \$, les chiffres qu'on possède démontrent que ça pourrait coûter 100 000 \$ de plus, selon la pire des hypothèses», déclare M. Bachand.

Dans ses achats, comme par exemple le sel pour l'entretien des rues, la Ville devra payer la TPS mais bénéficiera d'une ristourne de 4 pour cent du gouvernement fédéral aux municipalités.

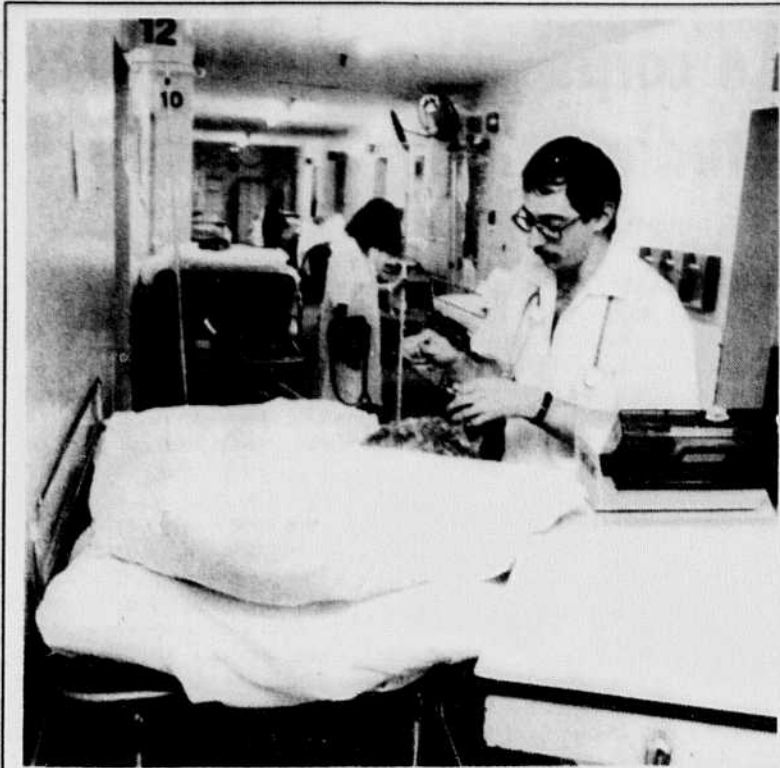
«L'objectif, c'est de ne pas payer plus de taxes avec le nouveau système qu'avec l'ancien», dit ce propos M. Bachand.

Qu'en est-il des activités comme le centre de ski du mont Bellevue, la bibliothèque municipale et autres services offerts aux citoyens?

«Pour le moment, c'est la Ville qui absorbe la TPS pour toutes les petites activités commerciales, mais il ne s'agit pas de sommes importantes», soutient M. Bachand.

Il existe cependant certaines zones grises à clarifier, croit-il.

«Il y a des aspects légaux à vérifier auprès du gouvernement», ajoute le trésorier.



Une quinzaine de patients sont hospitalisés dans les couloirs de l'urgence, à Saint-Vincent-de-Paul.

# Seul Saint-Vincent vit l'engorgement

Des Fêtes calmes dans les hôpitaux

Michel RONDEAU Sherbrooke (MR)

Si la période des Fêtes a été qualifiée de «merveille» au Centre hospitalier de Sherbrooke (Sherbrooke Hospital), il en allait autrement au Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, où une dizaine de patients étaient allités dans le corridor de la salle d'urgence hier, tandis qu'une quinzaine attendaient leur tour pour un examen.

Le directeur des services professionnels du Centre hospitalier St-Vincent-de-Paul, le docteur Pierre Racette, a fait état d'un accroissement important de la clientèle depuis le début des Fêtes et il estimait que la situation se résorberait à compter de la semaine prochaine, alors que les admissions des patients en attente d'une chirurgie reprendront régulièrement.

Le docteur Racette a expliqué que des patients chez qui on a identifié le besoin d'une intervention chirurgicale ont, dans des périodes où le service de chirurgie est fermé, comme c'est le cas aux Fêtes, tendance à se représenter à l'urgence dans l'espoir de soulager leur douleur en attendant leur admission. Il indique aussi que les personnes âgées, de plus en plus nombreuses dans la société, comptent parmi les personnes les plus fragiles et qu'elles se présentent à l'urgence alors qu'elles sont touchées par des maux courants à cette époque-ci de l'année, comme la grippe.

Sur les 255 lits de St-Vincent-de-Paul, entre 80 et 90 ont été fermés pour les Fêtes. Les soins sont accordés aux patients, signale le docteur Racette, mais il y a effectivement attente à l'urgence. «Toutes les unités, y compris l'urgence, ajoute-t-il, peuvent appeler du personnel supplémentaire si la situation le requiert. Toutefois, il

faut tenir compte non seulement du nombre de personnes à traiter, mais aussi de la lourdeur des cas. Par exemple, il pourrait y avoir 15 patients en attente, sans que leur cas nécessite un recours à du personnel supplémentaire, comme il pourrait n'y en avoir que trois mais commandant une observation constante de la part d'une infirmière particulière.»

## L'envers de la médaille

Au Centre hospitalier de Sherbrooke, c'était l'envers de la médaille. M. David MacKenzie, le directeur général, a déclaré que la période des Fêtes 90-91 a été la plus calme qu'il a connue depuis dix ans. «Une merveille», a-t-il dit.

Bien que 30 lits sur 143 étaient fermés, la situation est demeurée parfaitement sous contrôle, alors que même à l'urgence, le nombre de patients a diminué. Parmi les patients qui ont recouru à l'urgence, il y avait plusieurs personnes âgées souffrant de la grippe.

Au Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Mme Anne-Marie Lemire, à l'urgence, a déclaré qu'en dépit de la fermeture de 80 lits sur 320 environ, tout s'est déroulé dans l'ordre. «Aussitôt qu'un patient a eu besoin d'être hospitalisé, il a pu être accueilli.» Mme Suzanne Hamel, surveillante de l'hôpital, hier, a dit qu'il en avait été de même dans l'ensemble des services.

A l'Hôtel-Dieu, le directeur général, M. Albert Painchaud, a déclaré qu'il n'y a pas eu d'engorgement à la salle d'urgence.

Du côté des admissions, il y a eu un bond depuis le 27 décembre et les patients les plus nombreux ont été des victimes d'accidents, des victimes d'infarctus et de maladie pulmonaire. «Nous sommes le centre hospitalier qui reçoit le plus de cas d'urgence à Sherbrooke», a rappelé M. Painchaud.



Comme plusieurs de ses collègues et confrères de travail, Francine Fortier, fonctionnaire à Revenu Canada, au bureau de Sherbrooke, est tout simplement débordée par les demandes d'information relatives à la TPS.

# Les consommateurs semblent résignés

Sherbrooke (FG)

«F» ranchement, je suis surpris de la réaction de la clientèle: on parlait tellement de la TPS qu'on aurait pu s'attendre à une certaine agressivité. Mais non, ça réagit plutôt bien.»

Jacques Gaudette, le président des marchés d'alimentation du même nom à Sherbrooke, se demandait bien hier matin, au retour du congé du Jour de l'An, comment les consommateurs allaient réagir, maintenant que la fameuse taxe fédérale est en application. Avec ce qui lui a été rapporté par les différents magasins, et ayant lui-même côtoyé des clients du marché de la rue Belvédère, dans le quartier ouest de Sherbrooke, M. Gaudette n'a pas constaté une humeur différente qu'à l'accoutumée chez les gens.

Il est vrai que les produits alimentaires de base ne sont pas touchés mais dans un marché d'alimentation, on y retrouve bien d'autres choses: un ensemble de produits manufacturés

(papier de toilette, savon, etc.) La naissance de la TPS de 7 pour cent signifie la mort de la taxe fédérale sur les produits manufacturés de 13,5 pour cent. Mais allez donc savoir quelle est la différence au bout du compte dans la commande d'épicerie. «C'est bien difficile de dire que ces changements peuvent entraîner pour le consommateur», a émis M. Gaudette, laissant entendre que c'est cela qui aurait pu en chicoter plusieurs. Mais non.

En outre, tout en faisant remarquer que le reçu de caisse indique exactement au client là où la taxe est chargée, de même que le montant perçu, des dépliants d'information étaient remis aux gens. «Cela a permis de constater qu'on retrouve des cas d'espèce assez farfelus, comme avec les poulets: s'ils ont été cuits et qu'ils sont encore chauds, la TPS s'applique. Il n'y a pas de TPS si le poulet est froid», a donné en exemple Jacques Gaudette, rajoutant ainsi au cas du yogourt dont les contenants de 175 grammes vendus individuellement sont soumis à la TPS mais pas

ceux encore attachés ensemble et totalisant 500 grammes et plus.

## La TPS ailleurs

Ailleurs, où l'arrivée de la TPS avait précédemment soulevé la controverse, comme pour ce qui est des livres, on ne peut pas dire que la réaction soit nécessairement hostile, même si les commerçants espèrent vivement que le gouvernement fédéral annonce une exemption. Gérald Caza, pdg des Bibliaries GGC, résume: «Les gens ne semblent pas nécessairement des plus heureux mais je ne pourrais pas dire qu'on sent une réaction agressive... Évidemment, on demeure tous confiants de voir le gouvernement retirer sa TPS sur les livres. C'est une question de survie pour ce secteur culturel.»

Chez Demarc, du Carrefour de l'Estrie, l'adjointe au gérant, Lise Doyon, n'a rien remarqué de vraiment spécial. «On parle de la TPS depuis tellement longtemps que les gens semblent s'y résigner. Ils se disent heureux qu'à l'achat d'un livre, au

moins le Québec a exempté ce bien de la taxe provinciale», a-t-elle dit.

## Dans le taxi

En matière de déplacement en taxi, par ailleurs, le président de Sherbrooke radio taxi, Jacques Boucher, note lui aussi que «sauf quelques rares cas», les clients ne rouspètent pas. Le problème à l'heure actuelle tient au fait que tant que les taximètres n'auront pas été modifiés en conséquence (pour ce faire, il faut l'autorisation de la Commission des transports), le calcul de la TPS se fait à la main: les gens se voient donc contraints de verser 7 pour cent de plus que le montant apparaissant sur l'appareil de lecture.

«On m'a rapporté seulement un ou deux cas de gens ayant refusé de payer la taxe», a soumis M. Boucher. «Et comme, du côté du gouvernement, on nous a dit de ne pas nous laisser massacrer à cause de cela pour l'instant, les chauffeurs ont préféré laisser faire. En février, les taximètres devraient être adaptés en conséquence», a-t-il complété.

**À SURVEILLER**  
AUJOURD'HUI DANS LE CAHIER SPORT

# CAHIER SPÉCIAL

## SUR LE 15<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE

DU  
**CAP**

Collège de Sherbrooke

Centre de l'activité physique

355, rue Parc Sherbrooke, Québec J1H 5M7  
564-6360  
Code-a-phone 564-6362

# Le corps policier de Magog étudiera toute demande

Gilles DALLAIRE Magog

L'état-major du corps policier de Magog étudiera toute demande de services qui pourrait être présentée par une municipalité voisine désireuse d'assurer la protection de la vie et des biens de ses résidents à un coût moins élevé que celui qui lui sera imposé à compter du 1er janvier prochain pour les services fournis par la Sûreté du Québec, si le gouvernement donne suite aux propositions faites par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, dans un document intitulé Vers un nouvel équilibre. Telle est l'assurance qui a été donnée par le directeur du corps policier, M. Roland Croteau. M. Croteau a rappelé que l'état-major a déjà procédé à une évaluation sommaire des ressources financières, humaines et techniques qui devraient être ajoutées aux ressources dont il disposait à ce moment-là pour protéger Omerville. «Nous avons évalué nos besoins additionnels à deux policiers et nos besoins techniques à une voiture de patrouille. Quant au coût annuel de nos services, nous l'avons évalué

aux alentours de 160 000 \$, si j'ai bonne mémoire», a-t-il révélé. M. Croteau a ajouté que le règlement qui régit la circulation à Magog aurait été appliqué intégralement à Omerville et que les amendes imposées à la suite d'infractions à ce règlement auraient été gardées par Magog. Cette étude n'avait pas eu de suites, Omerville, dont le maire était alors M. Henri Trudel, trouvant le coût des services du corps policier de Magog beaucoup trop élevé. Le successeur de M. Trudel, M. Donald Saint-Onge, est du même avis. «Il y a deux ans, Magog demandait environ 160 000 \$. Le montant exigé serait sûrement supérieur à 200 000 \$ aujourd'hui. 200 000 \$, c'est le quart des revenus que la municipalité touchera cette année. C'est beaucoup trop. Si les mesures proposées par M. Ryan sont mises en place, il n'en coûtera pas tout à fait 40 000 \$ par année à Omerville, ce qui est bien plus raisonnable», a expliqué M. Saint-Onge qui a affirmé que, dans cette éventualité, la municipalité sera beaucoup plus exigeante à l'endroit de la Sûreté du Québec qu'elle ne l'est à l'heure actuelle.

# Canton d'Orford paierait 178 \$ par habitant, St-Benoît... 11 \$ par moine

Magog

Si pas un iota n'est changé aux mesures proposées par le ministre des Affaires municipales, M. Claude Ryan, dans le document intitulé Vers un nouvel équilibre, il en coûtera au Canton d'Orford, l'an prochain, 178,86 \$ pour chacun de ses 931 résidents pour les services policiers fournis par la Sûreté du Québec. La quote-part individuelle des 66 moines bénédictins de l'abbaye St-Benoît-du-Lac ne s'élèvera, par contre, qu'à 11,12 \$. Règle générale, les municipalités riveraines du lac Memphrémagog seront les plus sévèrement touchées par ces mesures tandis que les municipalités au potentiel touristique plus restreint ou peu exploité seront relativement épargnées. Ainsi, le coût pour chacun des 3631 résidents de Canton de Magog sera de 171,06 \$, celui pour les 895 résidents d'Austin, de 159,33 \$, celui pour les 812 résidents de Canton de Stanstead, de 157,15 \$, celui pour les 1592 résidents de Canton de Potton, de 103,08 \$, et celui pour les 706 résidents d'Ogden, de 91,99 \$. On s'en tirera à bien meilleur compte aux Villes frontalières: il en coûtera 23,75 \$ aux 1053 résidents de Rock Island, 24,32 \$ aux 1015 résidents de Beebe et 26,58 \$ aux 1060 résidents de Stanstead.

La contribution pour chacun des 799 résidents d'Ayer's Cliff sera de 43,30 \$, celle des 554 résidents de Bolton-Est, de 83,75 \$, celle des 630 résidents d'Eastman, de 59,42 \$, celle des 750 résidents de Canton de Hatley, de 65,24 \$, celle des 206 résidents de Hatley, de 24,96 \$, celle des 434 résidents de Hatley-Ouest, de 77,20 \$, celle des 715 résidents de North Hatley, de 76,93 \$, celle des 1577 résidents d'Omerville, de 24,87 \$, celle des 1390 résidents de Ste-Catherine-de-Hatley, de 70,94 \$, celle des 318 résidents de Stukely-Sud, de 76,14 \$, et celle des 742 résidents de Stukely-Sud Village, de 70,10 \$. Quant à la quote-part des 295 résidents de St-Etienne-de-Bolton, une municipalité au potentiel touristique encore très peu exploité, elle sera de 100,25 \$. Dans le document qu'il a rendu public le 14 décembre dernier, M. Ryan a fait part de l'intention du gouvernement provincial d'obliger les municipalités d'une population de 3000 personnes ou moins qui n'ont pas de corps policier à verser une compensation de 10 cents par tranche de 100 \$ de richesse foncière pour les services policiers fournis par la Sûreté du Québec. La quote-part qui devra verser chaque contribuable si ces mesures sont mises en place sera proportionnelle à la valeur de sa propriété.

# L'incendie chez Béton Total est classé «suspect»

St-Élie d'Orford (psi)

Le dossier de l'incendie qui a ravagé les installations de Béton Total, à St-Élie d'Orford, le 29 décembre 1990, sera remis dans les mains des enquêteurs de la Sûreté du Québec. Le dossier porte l'étiquette de «suspect». M. Michel Richer, lieutenant-inspecteur du Département de prévention des incendies de Sherbrooke, a confirmé hier que le dossier relèvera désormais de la SQ. Trois alertes Rappelons qu'un incendie de trois alertes avait conduit les pompiers sherbrookoises au 197 chemin Godin, à St-Élie, à 23 h 56, le 29 décembre. Un violent incendie faisait rage dans les locaux de Béton Total Inc. Le lieutenant-inspecteur Richer n'a pas précisé ce qui l'avait amené à cette conclusion d'incendie suspect, soulignant simplement que les circonstan-

ces du feu, l'analyse de la marche des flammes de même que les indices recueillis menaient vers cette hypothèse. Des ingénieurs et des experts en sinistres doivent effectuer d'autres examens et analyses mais pour le Département de prévention des incendies de Sherbrooke, les démarches sont complètes. Le feu a causé des dommages estimés à quelque 200 000 \$, à savoir 150 000 \$ pour l'équipement et 50 000 \$ pour les locaux. Il s'agissait là du second incendie d'importance à St-Élie en 1990. Le premier avait causé de lourds dommages dans les locaux de Caoutchouc, entreprise spécialisée dans le déchetage et la récupération des vieux pneus, au tout début de février.

# Des nouveau-nés le Premier de l'an à Arthabaska et Lac-Mégantic

Sherbrooke (YR)

Dans la région desservie par La Tribune, quelques centres hospitaliers, tels l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska et le Centre hospitalier de Lac-Mégantic, ont aussi eu la joie d'accueillir un nouveau-né pour le Premier de l'an. Les parents du premier bébé de l'an nouveau à Lac-Mégantic sont M. et Mme Pierre Carrier, de Woburn. Mme Mireille Bolduc-Carrier a donné naissance à un garçon de 3,5 kilogrammes à 5 h 35, le matin du Jour de l'an. L'accouchement a été fait par le Dr Marc-René Nogue. A l'Hôtel-Dieu d'Arthabaska,

Mme France Houle a donné naissance à un garçon de 3,57 kilogrammes, à 1 h 50 le matin du 1er janvier. Le père de l'enfant est M. Richard Caron. Les parents sont des résidents d'Arthabaska. Aucun bébé n'est né le 1er janvier à l'Hôtel-Dieu de l'Amiante. Les hôpitaux de Magog, Asbestos et Coaticook n'offrent pas les services d'obstétrique, qui sont concentrés à Sherbrooke. Rappelons que le premier bébé de l'année en Estrie, un garçon, est né au Centre hospitalier Saint-Vincent-de-Paul de Sherbrooke à minuit et huit minutes le 1er janvier. Il est le fils de Maryse Martel et Stéphane Garand, de Fleurimont.

# Gagné promet de lutter ferme pour renverser la décision du conseil

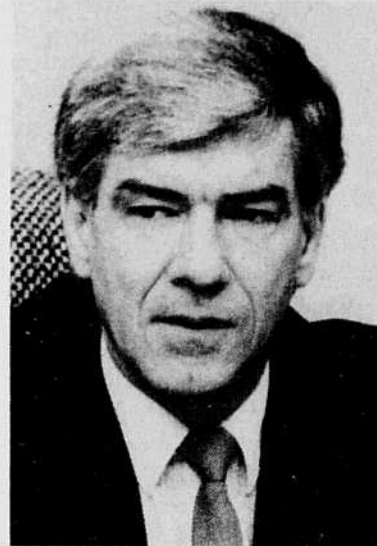
La vidange annuelle des fosses septiques est une mesure injustifiée, soutient-il

Michel MORIN Ascot

Accusant le maire Robert Pouliot «d'avoir encore une fois endormi tout le monde», le conseiller Robert Gagné promet une lutte soutenue pour contrer le principe de la vidange annuelle des fosses septiques, adopté par la Régie intermunicipale d'assainissement du Sherbrooke métropolitain. Représentant d'une partie du secteur rural de la municipalité d'Ascot, Robert Gagné soutient que ni le maire Pouliot, ni le conseiller Michel Beaulieu n'ont osé défendre les intérêts des payeurs de taxes ruraux devant la RIASM. «Le maire Pouliot et le conseiller Beaulieu, qui représentent Ascot au sein de la Régie d'assainissement, n'ont jamais défendu nos intérêts. Je pose des questions au maire depuis des mois et je n'ai jamais obtenu de réponse. Et pour ajouter à l'insulte, le conseil adopte le règlement de taxation alors que moi et mon collègue Jean-Guy Landry étions absents, déplore Robert Gagné. C'est un outrage aux conseillers du secteur rural.»

Une somme injustifiable

En adoptant le règlement de taxation au lendemain de la présentation des prévisions budgétaires, le conseil municipal d'Ascot a décrété une taxe de 72 \$ pour la vidange des fosses septiques. De plus, les contribuables ruraux devront payer une taxe d'assainissement de 13 \$. Annuellement, il leur en coûtera donc 85 \$, une somme injustifiable, estime M. Gagné. Le conseiller soutient que la Régie intermunicipale d'assainissement n'a aucun motif valable pour obliger les résidents ruraux à vidanger leur fosse au moins une fois par année. A ses yeux, les nouvelles fosses sont conçues de façon à contenir en toute sécurité les boues pendant deux ans, voire trois ans. «Pourquoi obliger le propriétaire à faire vidanger sa fosse à chaque année si cette fosse retient son contenu pendant deux ans sans problème? La Régie n'a pas le loisir de surtaxer les citoyens, surtout en cette période de récession économique. Je suis d'accord pour que tout le monde se conforme aux règlements sur la qualité



Robert Gagné, conseiller d'Ascot

de l'environnement. Mais il n'y a pas lieu de surtaxer.»

Un seul entrepreneur

Il semble de plus en plus probable que la Régie intermunicipale d'assai-

nissement du Sherbrooke métropolitain fera appel à un seul entrepreneur qui aura le mandat de recueillir les boues de fosses septiques sur le territoire de la MRC de Sherbrooke. Une politique que dénonce également Robert Gagné. «Il y a six ou sept entrepreneurs en région qui sont capables de faire ce travail mais la Régie n'en choisira qu'un seul. Les autres deviendront chômeurs ou bien ils travailleront au noir. Il me semble qu'on pourrait établir un système de rotation. Tous ces éléments me rendent mécontent, très insatisfait de la représentation du maire Pouliot et du conseiller Beaulieu.» En compagnie d'un groupe de citoyens habitant le secteur rural, M. Gagné promet de revenir à la charge. Il fera tout en possible pour tenter de renverser la décision du conseil. «MM. Pouliot et Beaulieu ont invoqué l'urgence de la situation pour faire adopter ce règlement alors qu'il n'y a aucune urgence. Encore une fois, le maire nous a servi sa dose de chloroforme. Mais ça n'en restera pas là.»



L'héritage des températures douces de décembre, c'est une mince couche de neige. Ce n'est pas fameux pour les sports extérieurs, mais Marc-Antoine Provost et son frère Olivier en ont tiré hier le meilleur parti en glissant, derrière l'école 24 juin, avec une chambre à air. Les jambes, au centre, appartiennent à leur compagnon de jeux, Claude Morin.

# Enorme écart de 3 degrés avec la normale

Sherbrooke (psi)

La température moyenne du mois de décembre 1990 a été établie à moins 5,3 degrés Celsius, il s'agit là d'une moyenne de trois degrés plus élevée que la normale.

Températures douces et précipitations de pluie ont caractérisé le 12e mois de la dernière année, a précisé M. Marcel Saumure, d'Environnement Canada, à Sherbrooke. Un écart de trois degrés dans une moyenne mensuelle comparativement à une normale est énorme puis-

qu'elle tient compte de la température des 31 jours du mois sur une période de dix ans. Plus que ça! La température moyenne de décembre 1989 avait donné moins 18 degrés. On ne peut trouver deux mois de décembre plus opposés comme quoi il n'y a aucune

loi, aucun théorème qui régissent la course des mois et des saisons. Doit-on s'attendre à une note de chauffage aussi élémentaire que la température? Cela est moins que certain. Avec l'avalanche de taxes qui tombe sur la tête des consommateurs... tout devrait s'équilibrer. La hausse des taxes devrait faire en sorte que la note de chauffage ressemble à celle de la dernière année.

# Québec suspend les procédures contre l'Association Louise-Gosford

Pierre SEVIGNY Sherbrooke

Les autorités du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) du Québec ont décidé de suspendre toutes les mesures judiciaires dans le dossier qui les oppose aux administrateurs de la zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Louise-Gosford. Au cours des derniers mois, les dirigeants de l'Association Louise-Gosford ont reçu des mises en demeure du MLCP les enjoignant de corriger la situation quant à la propriété des actifs du territoire de la ZEC. A défaut de s'y conformer, le MLCP laissait entendre que des procédures seraient entamées en Cour supérieure pour faire casser l'entente relative à la vente de toutes les propriétés de la ZEC, intervenue entre l'Association et la Société de développement des infrastructures de plein air de Frontenac (Sodipaf).

dre devant les tribunaux. Surtout, selon lui, que les gestes posés par les administrateurs de l'Association ont été faits en toute légalité, dans l'intérêt de quelque 450 membres de la ZEC, située dans le secteur de Lac-Mégantic. Un seul but M. Blais rappelle que la transaction intervenue entre les deux corporations avait pour unique but de s'assurer que les actifs de la ZEC demeurent la propriété des membres et, ainsi, éviter que le gouvernement s'en approprie unilatéralement. En ayant vendu ses actifs à Sodipaf, avant le mois de mai 1989, l'Association prétend que le MLCP ne peut appliquer la nouvelle clause du contrat de mai 1989 stipulant que tous les actifs de la ZEC sont dorénavant la propriété du gouvernement, avec effet rétroactif. M. Blais réaffirme que l'Association

a effectué sa transaction avec Sodipaf dans le seul but de protéger ses propriétés et non pas pour favoriser des intérêts personnels. D'ailleurs, les administrateurs des deux corporations sont les mêmes personnes. D'autre part, M. Blais précise qu'il est faux de prétendre que c'est une enquête interne et une vérification comptable qui ont permis au MLCP de découvrir le «pot aux roses». Le président de l'Association soutient que le MLCP n'a jamais rien découvert du fait que toutes les actions ont été faites ouvertement. «C'est même nous qui les avons avisés de la transaction et nos livres ont toujours été à leur disposition parce que nous n'avons rien à cacher.» M. Blais répète que ce différend vient du simple fait que certains représentants du MLCP n'ont pas encore compris la nature du geste posé par l'Association.

La douceur de décembre n'a pas empêché les écarts: un maximum de 11,7 degrés étant enregistré le 23 et un minimum de moins 22,8, le 27. Au chapitre des précipitations — la rivière Saint-François et les nombreux autres cours d'eau et lacs de la région en témoignent —, ce fut le robinet ouvert à pleine capacité. La pluie a livré un total de précipitations de 86,3 millimètres (normale, 29,2) alors que la neige, à répétitions timides, a permis l'accumulation de 50,8 centimètres, quelque 25 centimètres de moins que la normale. De cette neige, le 31 décembre, il n'en restait que trois centimètres au sol. On ignore comment le soleil s'y est pris, à travers la grisaille, les torrents d'eau et les flocons, mais il a réussi à s'inscrire au tableau des données avec 62,8 heures d'ensoleillement ce qui est presque la normale de 65,2 heures. Curieux mois que ce décembre 1990 qui n'a pourtant laissé sur son passage aucun record absolu.

# La hausse de taxes oscille entre 2 et 8 % à Omerville

Omerville

Même si, cette année, le taux de la taxe foncière est de 65 cents les 100 \$ d'évaluation à Omerville, comparativement à 73 cents l'année dernière, il en coûtera un peu plus, soit entre 2 et 8 pour cent selon les cas, à la plupart des contribuables en raison de la révision du rôle municipal d'évaluation dont la valeur est passée de 31 millions \$ à 35 millions \$. Autres taxes La diminution du taux de la taxe

foncière a comme contrepartie une augmentation de la répartition générale dont le taux est porté de 16 cents à 31 cents les 100 \$ d'évaluation. La taxe d'eau, elle, est réduite de 151,50 \$ à 110 \$ par unité de logement et la taxe d'assainissement des eaux, de 51,50 \$ à 42 \$ par unité de logement, tandis que la redevance imposée pour la cueillette et l'enfouissement des déchets est portée de 56 \$ à 60 \$ par unité de logement. Omerville anticipe des recettes de 812 000 \$ et des dépenses de 811 980 \$ cette année.

BURGER KING VOUS PROPOSE LE HAMBURGER A 69¢ Une vraie bonne offre. Un vrai bon hamburger. Du boeuf pur à 100% grille sur le feu, garni de ketchup et de cornichons. Limite 5 par client C'est 100% BURGER KING

## Les faillites grimpent de 30% dans Drummond

Drummondville (GP)

Le district judiciaire de Drummond a connu une hausse de près de 30 pour cent du nombre des faillites en 1990 par rapport à 1989.

Avec 214 faillites enregistrées au palais de justice de Drummond, c'est le bilan le plus sombre qui ait jamais été consigné dans le district judiciaire.

En 1989, on enregistrait 165 faillites et en 1988, 139. Le plus bas niveau des dix dernières années avait été consigné en 1985 avec 71 faillites, alors que, pendant la crise économique de 1982, on en recensait 169.

«Drummond suit la tendance générale du Québec», déclare le syndic en faillites Yves Guay, qui est chargé de nombreux dossiers dans Drummond. A son avis, les six derniers mois de 1990 ont démontré une augmentation significative des faillites dans le district judiciaire, pour la plupart reliées à un abus de crédit à la consommation, à l'augmentation du chômage et à la fermeture de petites entreprises.

Dans plusieurs cas, remarque-t-il, la faillite d'une petite entreprise amène à plus ou moins brève échéance la faillite personnelle du propriétaire, qui avait cautionné personnellement pour son entreprise. Ce qui se traduit par deux

faillites au lieu d'une seule et augmente les statistiques en conséquence.

Malgré ce bilan assez pessimiste, on ne trouve aucune faillite industrielle d'importance. Tout au plus trouve-t-on deux ou trois faillites de petites entreprises industrielles qui employaient 10 personnes ou moins.

Le secteur des services a été plus touché: le Centre d'Exposition et d'enchères de la rue St-Amant, l'entreprise de Contructions Centre du Québec et le garage Auto Quatre-Saisons font partie de la liste des victimes de 1990.

M. Guay n'est pas trop optimiste pour les six premiers mois de 1991: il croit que la récession continuera à frapper les entreprises encore jusqu'à l'été, mais il ne prévoit pas, à l'heure actuelle, de grandes faillites d'entreprise, du moins il n'en aperçoit pas à l'horizon, ajoute-t-il avec un certain soulagement.

D'autres observateurs du monde des affaires imputent beaucoup de faillites personnelles à l'abus du crédit à la consommation, à de nombreuses séparations et divorces dans les couples et au chômage, qui font que les dettes ne peuvent être remboursées.

Pour M. Guay, la région de Drummond ne présente un bilan ni pire ni meilleur qu'ailleurs, mais répond à la tendance générale des affaires au Québec.

## Les dynamiteurs concentrent davantage leur action pour ouvrir un passage

□ Nouvelle stratégie contre l'embâcle formé sur la rivière St-François

Gérald PRINCE Drummondville

Les travaux ont été suspendus temporairement hier à l'embâcle de la rivière St-François à Drummondville, mais reprennent ce matin selon une nouvelle stratégie.

Après une cinquantaine de dynamitages, les responsables du comité d'urgence, constitué pour trouver une solution à l'interminable embâcle de la rivière St-François, ont fait le

point hier après-midi, en particulier après le peu de résultats visibles des derniers dynamitages. Après sept jours maintenant de dynamitage et 3 tonnes d'explosifs, les glaces refusent toujours de céder.

A la suite d'une rencontre de plus de deux heures hier, le coordonnateur des mesures d'urgence de Drummondville, M. Marcel Lefebvre, explique qu'une nouvelle stratégie sera empruntée à compter de ce matin. Les dynamitages se poursuivront dans

l'embâcle, non pas sur toute la largeur de la rivière (de 500 mètres environ), mais plutôt vis-à-vis le chenal d'environ 50 mètres de largeur, qui longe la rive-nord, du côté de St-Charles.

Le dynamitage reprend donc ce matin, mais les artificiers recevront de l'aide. Le propriétaire du Water Master, qui a visité les lieux hier, a accepté d'amener l'excavatrice amphibie (appelée la grenouille verte) sur les lieux aujourd'hui ou demain

matin et garde bon espoir, en même temps, de libérer le chenal en un temps assez bref. L'appareil doit compléter un travail semblable à St-Louis de Blandford, sur la rivière Becancour.

Selon M. Lefebvre, qui conserve le plus grand espoir de voir la rivière libérée de cette façon, si l'opération réussit, les plus grandes menaces contre les populations riveraines de la rivière seront éliminées et les autorités devraient attendre au printemps avant d'intervenir à nouveau.



Être dynamiteur de glaces, ce n'est pas un travail de tout repos. Non seulement les déplacements sont-ils difficiles, mais à cause de l'amoncellement, ils sont dangereux.

## La survie des poissons en inquiète plus d'un

Drummondville (GP)

Avec le nombre et la force des explosions effectuées sur la rivière St-François entre les deux barrages à Drummondville, la survie des poissons dans cette portion de la rivière en inquiète plusieurs.

Pour un, le maire de St-Charles, M. Bernard Boudreau, a appris, pour sa part, que, dans le secteur de dynamitage, les poissons disparaîtront

même limités au secteur dynamité, soit entre les deux barrages de Drummondville, une longueur d'environ 5 kilomètres sur la rivière St-François.

On sait que le même ministère avait, au printemps 1990, ensemencé 7000 truites et 40 saumons de l'Atlantique dans ce secteur en vue du tournoi de pêche sportive qui s'est tenu au printemps. Seulement quelques poissons ont été pêchés, il faudra attendre au printemps 1991, mentionne M. Mailhot, pour faire un inventaire plus complet des pertes.

Le chef des opérations de dynamitage, Michel Poirier, soutient que, à la suite de toutes les opérations tenues, il n'a vu flotter aucun poisson qui aurait été tué par un coup. S'il ignore exactement l'effet sur la faune, il estime quand même que, à cause de la force des coups, des poissons ont dû périr.



Michel Poirier

Amer

Dynamiter un embâcle, ce n'est pas un travail de tout repos.

Pour Michel Poirier de St-Nicéphore, qui a dirigé l'équipe de dynamitage de la St-François pendant sept jours, presque sans arrêt, le travail a été considérable, mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des espoirs des dirigeants.

Les dynamiteurs ont participé à l'installation d'une cinquantaine de charges dans l'implant de glaces, qui atteint à plusieurs endroits une quinzaine de pieds d'épaisseur.

Dans chaque cas, les dynamiteurs se sont rendus sur les glaces, armés d'une tarière mue par un moteur à essence, ont percé des trous, placé des charges de dynamite et des fils pour relier ensemble le réseau de charges. Pour éviter de prendre tout risque, les dynamiteurs s'aventurent sur la glace munis de vestes de sécurité et attachés l'un à l'autre, par une sorte de cordée.

Pour Michel Poirier, dont c'était la première expérience comme dynamiteur d'un embâcle de cette importance, les résultats n'ont pas été concluants et parfois même franchement inférieurs aux attentes.

Plus encore, hier matin, l'entreprise de M. Poirier, Forage-dynamitage MHP, a utilisé un nouveau type de dynamite à effet prolongé, qui évacue plus de gaz que les modèles conventionnels. Les deux explosions retentissantes, produites à 10h45 et 12h45, n'ont produit pratiquement aucun effet immédiat sur les glaces, sauf que deux ou trois heures après la dernière détonation, une section de glaces s'est détachée par elle-même, à la surprise des artificiers. Ce qui encourage les autorités à continuer dans le même sens ce matin avec un appui de la «grenouille verte», attendue ce soir ou demain matin.

## Nez Rouge utilisé 631 fois dans les Bois-Francs

□ Une hausse de 20 pour cent des clients

Pierre MAILHOT Victoriaville

L'Opération Nez Rouge dans les Bois-Francs a été fort concluante en répondant à 631 demandes de transports, soit une augmentation de 20 pour cent comparativement à l'an dernier.

Le coordonnateur de l'événement, échelonné cette année sur 22 jours, Serge Désilets, a indiqué, hier, que 1025 personnes ont utilisé Nez Rouge. De plus, au cours de ces 22 jours, les équipes bénévoles regroupant 560 personnes dont 150 adultes ont parcouru 11,589 kilomètres et ont amassé 4121 \$ en pourboire.

Serge Désilets se dit fort satisfait du résultat. Il souligne, toutefois, que l'Opération Nez Rouge fut un peu plus difficile pour les équipes bénévoles.

Plus tard

«Cette année, 50 pour cent des demandes de transport ont été effectuées après trois heures du matin. Ainsi, les équipes bénévoles ont dû attendre de longues heures avant de se mettre au boulot», signale-t-il. Il cite d'ailleurs en exemple que certaines équipes commencent leur soirée à 20 heures et qu'ils répondaient à leur première demande à minuit seulement. «Cela demande beaucoup de patience», ajoute-t-il.

Serge Désilets explique que dans les années antérieures, 50 pour cent

des demandes de transports se faisaient avant 1 heure du matin et que la deuxième portion s'effectuait entre 1 heure et 3 heures du matin. «La situation que nous avons vécu cette année nous oblige pour les autres années à modifier notre horaire. Il va maintenant falloir s'ajuster avec le client et revoir le fonctionnement des bénévoles», confie-t-il.

Les bénévoles plus nombreux

Serge Désilets, qui coordonne l'Opération Nez Rouge depuis trois ans note également que les adultes s'impliquent de plus en plus. «Je pense que pour les prochaines années, nous allons travailler davantage avec le public et compléter nos équipes bénévoles avec les Vulkins. A la suite de leur expérience cette année, plusieurs adultes nous ont demandé pour les prochaines années de travailler à tous les soirs. C'est un signe fort agréable et fort encourageant».

Le coordonnateur de l'Opération Nez Rouge n'a pas oublié, non plus, l'implication des médias d'information dans cet événement annuel. «On est vraiment choyé par les médias au cours de cette opération et je puis vous dire que je suis fier quand je me présente à Québec avec ma revue de presse sous le bras à l'occasion du bilan provincial. C'est un gros plus pour les Bois-Francs car, dans certaines régions, les médias en font peu de cas», conclut-il.

## Sherbrooke fera une collecte spéciale des arbres de Noël

Sherbrooke (DD)

La Ville de Sherbrooke effectuera la semaine prochaine une collecte spéciale d'arbres de Noël en vue de s'en servir comme matériel de support pour le compostage des feuilles mortes au site d'enfouissement municipal.

Des employés municipaux feront la collecte en bordure de rue et réduiront par la suite ces arbres en copeaux de bois.

Le matériel sera ensuite utilisé comme «lit», ou couche de sépara-

tion entre le sol et les feuilles mortes, dont la Ville effectue la collecte en vue d'en faire du compostage.

L'automne dernier, 2000 tonnes de feuilles mortes ont ainsi été amassées avec la collaboration des citoyens et citoyennes.

Le chef de la division Environnement à la Ville de Sherbrooke, Georges Émond, dit ignorer pour le moment le nombre d'arbres qui pourront être amassés mais estime que la quantité de copeaux qui sera produite devrait être importante.

«C'est une expérience totalement nouvelle», dit-il.

## Le conseil des sages est loin d'être formé à Drummondville

Drummondville (GP)

Le projet de doter Drummondville d'un conseil des sages n'a pas avancé d'un pouce depuis le lancement de l'idée, au conseil de ville du 4 juin 1990.

Le conseiller Jean-Guy Spénard, qui avait formulé l'idée de ce projet, n'a pas eu le temps jusqu'à maintenant d'approfondir le sujet, mais il compte bien s'y adonner le plus tôt possible en 1991.

«Je compte bien reprendre la réflexion sur ce sujet et m'adjoindre d'autres personnes dans un comité spécifique d'ici quelques semaines», ajoute celui qui a été chargé, par le conseil de ville, de mettre au point ce projet.

Pas question de brûler les étapes, mentionne M. Spénard, mais plutôt de trouver une formule, qui s'adapte bien au milieu, pour voir ce qui peut en ressortir.

M. Spénard, qui revenait de France en juin, avait pris des informations à La Roche-sur-Yon, ville jumelle de Drummondville, sur l'établissement, le premier janvier 1990, d'un conseil de 43 personnes âgées, qui forment des thèmes de réflexion pour le conseil municipal de La Roche sur Yon. Lancée à Drummondville à l'état embryonnaire, l'idée a été reçue avec intérêt, même avec un certain enthousiasme, par les autres conseillers.

Formé surtout d'ex-élus municipaux en France, le conseil des sages intervient dans les affaires municipales à titre consultatif seulement, sans droit de décision dans l'administration municipale.

Quant à Yves Mailhot, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il ne peut vraiment se prononcer. «Tout dépend de la force de la charge et de la proximité des poissons du site de l'explosion». Les dommages à la faune, s'il y en a, sont quand



Un bénévole de l'Organisation des mesures d'urgence a enlevé temporairement les barricades qui bloquaient l'extrémité de la 101ième avenue hier, lors de la suspension des opérations.

complètement et qu'aucune espèce ne pourra s'y retrouver avant la régénération de la rivière dans deux ans approximativement.

Quant à Yves Mailhot, du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, il ne peut vraiment se prononcer. «Tout dépend de la force de la charge et de la proximité des poissons du site de l'explosion». Les dommages à la faune, s'il y en a, sont quand

**VENTE**  
jusqu'à **50%**

et **RABAIS ADDITIONNEL\***  
antitaxes de **15%**

\* Un rabais additionnel de 15% sur la marchandise déjà réduite sera calculé à la caisse sur le solde de votre facture.



**clément**

564-7881

3025 King Ouest, Sherb.

Pl. Ste-Foy • Pl. Fleur de Lys • Gls. de la Capitale • Lévis • Sherbrooke • Tr.-Rivières • Montréal • Chicoutimi • Drummondville • Arthabaska

